



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT NUMÉRO 821-25

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville, que le Conseil a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le règlement suivant :

Règlement numéro 821-25 décrétant une dépense et emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de machinerie, de véhicule et d'équipement, remboursable sur une période de 10 ans.

Les intéressés pourront consulter ledit règlement sur le site Internet à www.shannon.ca .

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 5^e JOUR DU MOIS DE MAI 2025.

La greffière,
Mélanie Poirier